

www.urssaf.fr

Déclaration adressée à l'Urssaf de :

Dénomination

Adresse

Identifiant SIRET :

Numéro de compte Urssaf :

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Obligation déclarative prévue par l'article L. 1221-18 du code du travail.

Le défaut de production de cette déclaration entraîne une pénalité égale à 600 fois le taux horaire du salaire minimum de croissance.

Madame, Monsieur,

Votre entreprise a procédé, au cours de l'année 2008, à la mise en préretraite avec rupture du contrat de travail, à la mise à la retraite d'office d'au moins un salarié, au licenciement ou à la rupture conventionnelle du contrat d'au moins un salarié âgé de cinquante-cinq ans au moins. Je vous saurais gré de bien vouloir nous adresser la déclaration ci-jointe dûment remplie au plus tard le 31 janvier 2009.

Toutefois, si vous fournissez ces données dans la DADS dématérialisée (DADS-U), vous êtes dispensé de la présente déclaration.

Mes collaborateurs se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Respectueusement.

Le Directeur.

Salarié	Motif du départ du salarié (cocher la case correspondante)				Age du salarié	Montant de l'avantage versé au salarié (arrondi à l'euro le plus proche)
	Pré-retraite	Mise à la retraite d'office	Licenciement (si le salarié a 55 ans au moins)	Rupture conventionnelle (si le salarié a 55 ans au moins)		
Salarié n°1						
Salarié n°2						
Salarié n°3						
Salarié n°4						
Salarié n°5						
Salarié n°6						
Salarié n°7						
Salarié n°8						
Salarié n°9						
Salarié n°10						
Salarié n°11						
Salarié n°12						
Salarié n°13						

Déclaration certifiée exacte le
Signature

DÉCLARATION DE DÉPART DE SALARIÉS

soit à 55 ans au moins dans le cadre d'un licenciement ou d'une rupture conventionnelle, soit en cas de préretraite d'entreprise ou de mise à la retraite d'office

N° Siret

N° Compte

Page 2/2

(suite)

Salarié	Motif du départ du salarié <i>(cocher la case correspondante)</i>				Age du salarié	Montant de l'avantage versé au salarié <i>(arrondi à l'euro le plus proche)</i>
	Pré-retraite	Mise à la retraite d'office	Licenciement <i>(si le salarié a 55 ans au moins)</i>	Rupture conventionnelle <i>(si le salarié a 55 ans au moins)</i>		
Salarié n°14						
Salarié n°15						
Salarié n°16						
Salarié n°17						
Salarié n°18						
Salarié n°19						
Salarié n°20						
Salarié n°21						
Salarié n°22						
Salarié n°23						
Salarié n°24						
Salarié n°25						
Salarié n°26						
Salarié n°27						
Salarié n°28						
Salarié n°29						
Salarié n°30						
Salarié n°31						
Salarié n°32						
Salarié n°33						
Salarié n°34						
Salarié n°35						
Salarié n°36						
Salarié n°37						
Salarié n°38						
Salarié n°39						
Salarié n°40						
Salarié n°41						
Salarié n°42						
Salarié n°43						
Salarié n°44						
Salarié n°45						
Salarié n°46						
Salarié n°47						
Salarié n°48						
Salarié n°49						
Salarié n°50						

Déclaration certifiée exacte le
Signature